

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02712
Numéro SIREN : 844 906 362
Nom ou dénomination : FFJ SERVICES HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2019 sous le numéro de dépôt 2765

FFJ SERVICES HOLDING
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 3, rue Jean Macé – 35000 RENNES
844 906 362 RCS RENNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le trente-et-un décembre,

La société FFJ SERVICES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 3, rue Jean Macé - 35000 RENNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 844 841 197, représentée par son gérant, Monsieur Gérard JICQUEL,

A pris les décisions suivantes en sa qualité d'associée unique de la société FFJ SERVICES HOLDING (la « Société »), dont les caractéristiques sont définies en en-tête des présentes :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Nomination de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'associée unique décide de nommer :

- **Monsieur Olivier COLLET** domicilié 1, Passage des Sports – 35650 LE RHEU, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- **La société L.E.C.O**, dont le siège social est fixé 2, rue de la Chaudronnerais – 35302 FOUGERES CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 669 201 048, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Monsieur Olivier COLLET et la société L.E.C.O., représentée par Monsieur Francis GERARD, ont fait savoir à l'avance qu'ils acceptaient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

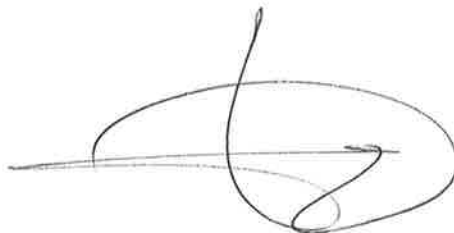


SECONDE DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associée unique donne tous pouvoirs à Maître Mickaël GOUPIL, Avocat à la Cour, représentant l'AARPI LEXT Associés, dont le siège social est situé 22, rue de l'Alma - 35000 RENNES, pour accomplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

La société FFJ SERVICES
Représentée par Monsieur Gérard JICQUEL, Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.